

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleul. — Téléph. 113.23

“ LES TÉLÉPHONES ” “ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbe. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boieldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmolli, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

PÉTITIONNEMENT

Nous continuons à faire passer chez tous nos adhérents pour soumettre à leur signature la pétition adressée, au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone, à M. le Président de la Chambre des Députés, et demandant aux Pouvoirs Publics la réforme des communications téléphoniques.

Nous ne pouvons que recommander à nouveau cette pétition à leur bon accueil, invitant également tous les Abonnés en général à y participer, afin d'avoir ainsi avec nous la force du nombre.

Des formules de pétition sont adressées à tous les Abonnés sur leur demande.

Nous mettons nos adhérents en garde contre des pétitions similaires à la nôtre, qui circulent en ce moment, et dont les porteurs réclament une certaine somme des signataires.

Ces pétitions, est-il besoin de le dire, n'ont rien de commun avec la nôtre, pour laquelle, répétons-le, nous ne demandons aucun versement, si minime soit-il, et qui ne comporte, pour les signataires, aucun engagement pécuniaire.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraîtra régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

SOMMAIRE

	Pages
Publicité. Avis	3
Assemblée générale	3
Notre pétition	3
Mentalité administrative	4
neconnu !	4
Une bonne nouvelle	5
Le téléphone et le commerce	5
Echos de partout	6
A travers la presse	7
Sans-gêne administratif	8
La question des téléphones en France	8
Meà culpâ.	8
Syndiquons-nous	9
Le téléphone en Amérique	9
Tribune des abonnés	11
Remises à nos adhérents	14

PUBLICITÉ. AVIS

Nous prions nos adhérents de s'adresser à l'avenir pour toutes les questions de publicité au Siège social : 47, rue des Mathurins.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale des Abonnés au téléphone avait été convoquée pour le jeudi 1^{er} mars, à la salle des Ingénieurs civils, rue Blanche, à 5 heures du soir.

Le quorum statutaire n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale a été convoquée dans la quinzaine, conformément aux statuts.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de cette assemblée, qui s'est tenue le 19 mars, à 9 heures du soir, à la salle de l'Athénée-Saint-Germain, 21, rue du Vieux-Colombier.



Notre pétition

Dépôt à la Chambre des députés.

M. de Montebello, en sa qualité de président de l'Association des Abonnés au Téléphone, a remis lui-même, le 2 mars dernier, à la Présidence de la Chambre des Députés, la pétition par laquelle nous demandons aux pouvoirs publics de procéder le plus tôt possible à une réforme radicale et satisfaisante du téléphone.

Cette pétition a été pour nous un très grand succès. Le 2 mars, le nombre des signataires était de **14862**, ce qui, joint à nos sept mille adhérents, fait un total imposant de près de **VINGT-DEUX MILLE** protestataires.



UNE AVALANCHE
S'en relèvera-t-il ?

Le dépôt à la Chambre de cette pétition ne nous empêche pas de recueillir les nouvelles signatures qui continuent à affluer.

Devant une telle manifestation, une prompt solution s'impose aux pouvoirs publics.

Voici la lettre adressée au Président de la Chambre, qui accompagnait la pétition :

Paris, le 2 mars 1906.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

Au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone, j'ai l'honneur de vous faire remise d'un dossier de pétitions demandant aux pouvoirs publics la réforme urgente du déplorable système téléphonique actuel et réunissant, à ce jour, 14.862 signatures, auxquelles il y a lieu d'ajouter les 7.200 adhérents à notre Association, protestataires de fait.

En espérant que, dans l'intérêt général, les pouvoirs publics voudront bien donner à cette importante protestation leur sanction effective, afin que le système téléphonique français soit enfin porté au niveau des grands progrès réalisés à l'étranger,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone,

MONTEBELLO.

MENTALITÉ ADMINISTRATIVE

A propos de notre pétition.
Rapport d'un inspecteur. — Les hasards d'une tournée. — « Cela ne servira à rien ».

Nos inspecteurs, dans leurs tournées de propagande, font parfois des rencontres piquantes et pleines d'imprévu, quand ils pénètrent à leur insu dans les chasses gardées de l'Administration. Le fragment de rapport qu'on va lire relate une aventure de ce genre.

Paris, le 12 février 1906.

Je me suis présenté samedi 10 courant, chez un habitant de la rue de Vaugirard, pour lui demander de signer la pétition. Il m'a demandé si je me moquais de lui, ne devant certainement pas ignorer que je me présentais chez un gros bonnet du bureau des réclamations de l'Administration des Téléphones. A quoi je lui ai répondu que si j'avais pu supposer un seul instant quelles étaient ses fonctions, je ne me serais pas permis de me rendre chez lui ! Comme il paraissait ne pas croire à ce que je lui disais, je lui ai fait la réflexion suivante : « Vous devez, dans ce cas, avoir énormément de travail, vu que tous les abonnés me déclarent adresser journellement des plaintes à votre administration. » Il m'a répondu qu'il était inutile de continuer à *me payer sa tête* (paroles textuelles). Il m'a demandé de prendre connaissance

du texte de la pétition, ce à quoi je me suis empressé de donner satisfaction. Le fonctionnaire a laissé dédaigneusement tomber de ses lèvres la réflexion suivante : « Cela ne servira à rien : l'avenir vous l'apprendra. »

Ainsi, un fonctionnaire se permet de déclarer que les efforts des abonnés pour améliorer leur situation sont inutiles ! L'Administration élève son incurie et sa routine à la hauteur d'une institution intangible ! Que pense M. Bérard de l'attitude de son subordonné, qui constitue un blâme implicite des tentatives de réformes ébauchées par le Sous-Secrétaire d'Etat et considérées d'avance comme non avenues par les ronds-de-cuir ?

INCONNU !

Le 112-41. — Les « distinguo » administratifs.

Le dernier numéro de *Allô ?... Allô !* nous apporte la réponse officielle de l'Administration à l'Association des Abonnés au Téléphone du Sud-Est. Celle-ci, on s'en souvient, nous avait adressé, à notre numéro téléphonique, un télégramme qui lui fut retourné avec la mention « Inconnu ».

La lettre suivante, que vient de recevoir l'Association de Marseille en réponse à sa réclamation, montre que l'Administration connaît et pratique l'art subtil des « *distinguo* » pour couvrir sa retraite.

Monsieur le Président,

En réponse à votre réclamation du 25 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la non remise du télégramme expédié par vous à Paris, le 16 janvier, provient de l'insuffisance de l'adresse : « Téléphone 112-41, Paris ».

C'est par suite d'une irrégularité de service, au sujet de laquelle je vous exprime mes regrets, que l'avis renvoyé ci-joint mentionne que l'adresse était inconnue, alors qu'elle n'était qu'insuffisante.

Cette irrégularité a fait l'objet d'une enquête qui a reçu la suite qu'elle comportait.

Si l'article 47 de l'Instruction à l'usage des bureaux télégraphiques accorde la faculté aux expéditeurs de remplacer, à leurs risques et périls, le *nom* du destinataire d'un télégramme par des lettres ou des chiffres, cette faculté ne vise que le remplacement du *nom seul* du destinataire ; c'est ainsi qu'aux termes de cet article, on devrait mettre en distribution un télégramme adressé : 112-41, rue des Mathurins, 47, Paris, ou : 112-41, 47, Mathurins, Paris.

Dans ces conditions, les prescriptions de l'article 651 T, visées dans votre plainte, ne sont pas applicables, et il n'est pas possible de faire droit à la demande de remboursement que vous avez formulée.

Veuillez, etc.

L'Ingénieur en Chef,
chargé de la Direction des Services électriques
de la Région de Paris,
(*Illisible*).



UNE BONNE NOUVELLE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, vient de faire paraître un ouvrage sur.... la Bresse et le Bugey, au prix modeste de 7 fr. 50.

Peut-être nos adhérents auraient-ils préféré une étude de M. Bérard sur le budget des P., T. et T., mais on ne peut pas tout avoir en ce monde.

Puisque l'honorable Sous-Secrétaire d'Etat entreprend une nouvelle carrière, espérons que bientôt il pourra s'y consacrer complètement.



— C'est tout ce que je peux vous offrir !

DÉDIÉ A M. BÉRARD

Un témoignage de satisfaction.

Vu le service de plus en plus mauvais donné par le téléphone du réseau de Paris, M. Albert Brunel, 10, rue Lalo, abandonne son abonnement à partir du 1^{er} avril 1906 ; il croit devoir en aviser ses amis, MM. les entrepreneurs du bâtiment, ses fournisseurs et les personnes qui ont l'habitude de correspondre avec lui par le téléphone.

— — — — —

Le Téléphone et le Commerce

**Une lettre de l'Association de Roubaix-Tourcoing.
L'état déplorable du téléphone et du télégraphe
met l'industrie et le commerce français en état
d'infériorité.**

L'Association des abonnés au téléphone de Roubaix-Tourcoing, qui défend avec tant d'intelligence et d'énergie les intérêts des abonnés et du commerce dans la région du Nord, nous adresse, en réponse à une question, une lettre du plus haut intérêt que nous reproduisons *in-extenso*.

On verra, par ce document, quelle répercussion néfaste exerce sur l'industrie et le commerce français l'état déplorable de nos services téléphoniques et télégraphiques.

Roubaix, le 10 février 1906.

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,
47, rue des Mathurins, Paris.

Dans votre lettre du 29 écoulé, vous nous demandez des explications sur une question dont notre président a entretenu M. de Montebello lors de son voyage à Paris.

Il s'agit de l'infériorité qui résulte pour le commerce et l'industrie roubaisiens et tourquenais, et en général de tout le Nord, vis-à-vis des commerces et industries belges et anglais, du fait du mauvais état des communications téléphoniques.

Faut-il vous dire que cette infériorité se fait surtout sentir par suite de la lenteur des services télégraphiques français.

Envoyées par les mêmes câbles extérieurs, il est évident que les dépêches ont une moyenne de rapidité extérieure à peu près semblable pour tous les pays. Mais c'est par le cheminement intérieur que la dépêche perd en France son égalité de vitesse extérieure. Les services télégraphiques français étant plus lents, les industriels et commerçants sont donc avertis après leurs concurrents étrangers de tout ce qui se passe sur les divers marchés du monde. Leurs dépêches arrivent aussi les dernières sur ces mêmes marchés.

Ainsi, Verviers (Belgique), et Leipzig (Allemagne) sont plus vite renseignées que Roubaix-Tourcoing de ce qui se passe à Liverpool, où leurs dépêches arrivent aussi après celles de leurs concurrentes. Londres, Bradford, etc.... sont plus vite renseignées que Roubaix-Tourcoing de ce qui se passe à Hambourg, Leipzig, Verviers. L'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne sont plus vite renseignées que la France sur les affaires américaines.

Des industriels nous ont dit avoir souvent manqué des marchés par suite de la lenteur de leur service télégraphique. Il est évident que de ce fait

ils subissent des préjudices qu'il serait difficile d'évaluer.

Voilà donc une infériorité résultant du fait de la lenteur des services télégraphiques.

Quant aux services téléphoniques, leur infériorité, si elle est moins sensible et moins susceptible d'être précisée, n'en est pas moins réelle et préjudiciable.

Elle se fait d'abord sentir par un ralentissement des affaires intérieures. Le vainqueur en toute lutte n'est pas celui qui arrive le premier !

De Leipzig, par exemple, il est possible de téléphoner en moins de 5 minutes dans n'importe quelle ville de l'Empire allemand. Leipzig et Hambourg, la place et le port, ont des communications très rapides. Entre Roubaix, Tourcoing et Le Havre et Dunkerque, places et ports, les communications sont trop lentes, beaucoup trop lentes.

DÉTAIL PARTICULIER — *La Belgique peut être plus vite renseignée par téléphone de ce qui se passe dans certains centres du Nord de la France, que ces centres eux-mêmes entre eux.*

Le téléphone et le télégraphe étant des transmetteurs de renseignements : il est évident que les pays où leur fonctionnement est supérieur à ceux de la France sont plus vite renseignés qu'elle. Or, les affaires ne se font que par renseignements. C'est donc les premiers renseignés qui sont les mieux placés pour faire de bonnes affaires. Ils peuvent acheter plus vite et mieux les matières premières, telles que : cotons, laines, chanvres, lins, qui servent aux filateurs et aux fabricants de notre région. Si ceux-ci arrivent les derniers, ils sont moins bien et moins vite servis, quand ils le sont. D'où *pénurie, insuffisance et infériorité parfois des matières premières.*

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Pour la Commission :

Le Secrétaire administratif,
B...

ÉCHOS DE PARTOUT

Un mot de M. Mougeot.

L'Administration connaît bien ses propres vices — et leurs causes. Rappelons notamment un mot bien caractéristique de M. Mougeot, ancien sous-secrétaire d'Etat des P. T. T.

M. Mougeot a déclaré en propres termes à la tribune de la Chambre :

« Si, en Amérique, les conditions d'exploitation des téléphones sont différentes des nôtres, c'est que les téléphones ne sont pas aux mains de l'Etat. »

Il est toujours piquant d'entendre avouer par un ancien ministre que l'Etat est incapable de diriger une exploitation industrielle.

*
* *

Les lenteurs de la poste.

Les lenteurs de la poste sont proverbiales..... et presque toujours inexcusables.

Un de nos adhérents nous a communiqué l'enveloppe d'une lettre, envoyée de Paris à Paris, qui, partie le 5 février, ne parvint que le 13 à son destinataire, parce que l'adresse portait *rue Berlin* au lieu de *rue Bertin-Poirée*.

Comme il n'y a pas de rue Bertin à Paris, il ne fallait pas être sorcier pour reconstituer le nom complet. Avec un peu de bonne volonté, l'Administration postale aurait pu faire ce petit travail en moins de huit jours.



Un nouveau traitement des neurasthéniques.
(La semaine comique de l'Illustration, par Henriot).

*
* *

Devant l'objectif.

On cause beaucoup à Melbourne, la capitale de l'Australie, de la fantaisie qu'ont prise les demoiselles du bureau central de téléphones d'interrompre le travail au milieu du jour pour se faire photographier en groupe.

On leur avait accordé cinq minutes à cet effet, mais l'opération a duré quarante minutes, pendant lesquelles les abonnés ont sonné en vain. La brigade de pompiers, ne recevant aucune réponse, a couru au bureau central. Les journaux de Melbourne sont assaillis de lettres demandant la révocation de ces téléphonistes. L'administration fait une enquête.

Nos opératrices parisiennes n'auront-elles pas quelques soupirs de regret en songeant à la liberté dont jouissent leurs collègues de l'Australie — le paradis des téléphonistes ?

*
* *

Une vérité.

De notre confrère Groclaude, dans l'*Echo de Paris* :

« Un particulier qui serait aussi canaille que l'Etat, passerait ses jours sur la paille humide, et ce serait justice ».

C'est là une vérité que les faits se chargent de confirmer tous les jours. S'il revenait parmi nous, M. Thiers oserait-il encore soutenir que « l'Etat est honnête homme ? »

*
* *

Mot de la fin.

Un de nos lecteurs nous rapporte un joli mot d'enfant que nous dédions à M. Bérard.

Un petit garçon entend tous les jours ses pa-



L'ENFANT. — Maman ! voilà un téléphone qui ne te coupera pas comme celui de M. Bérard.

rents se plaindre qu'ils ont été « coupés » au téléphone.

Dernièrement, il rêve de faire un cadeau à sa mère à l'occasion de sa fête. Il cherche longtemps ce qui pourrait lui faire plaisir. Enfin, il a trouvé :

— Maman ! s'écrie-t-il, je te donnerai un téléphone qui ne coupe pas !

Un téléphone qui ne « coupe » pas ! Hélas ! n'est-ce pas demander..... la lune ?

A travers la Presse

De nombreux journaux ont fort aimablement annoncé notre assemblée générale ou donné le sommaire de notre *Bulletin*. Citons notamment : l'*Action*, l'*Eclair*, l'*Evénement*, le *Gaulois*, l'*Humanité*, l'*Intransigeant*, le *Journal des Débats*, la *Lanterne*, la *Liberté*, la *Libre Parole*, le *New-York Herald*, le *Petit Parisien*, la *Petite République*, le *Radical*, le *Rappel*, la *République Française*, le *Soleil*, le *XIX^e Siècle*, le *Patriote Orléanais*, etc. Merci à tous nos confrères.

*
* *

On lit dans le *Journal des Postes* :

Voici ce que dit, au sujet de M. Bérard, le petit *organe officieux*, inspiré par le trop galant chef du personnel, et dirigé par M. Serres :

« Je ne sais quel philosophe a dit qu'un homme était à moitié vaincu, quand un adversaire connaissait sa manière.

« Or, M. Bérard a une manière qui est connue et percée à jour et dont usent avec grand profit ceux qui traitent avec lui directement.

« Il est connu qu'avec notre aimable Sous-Secrétaire d'Etat, c'est le dernier qui parle qui a raison. En voici l'explication :

« Sa manière se décompose en trois phrases :

« 1^{re} Véhémence et assurance voulue dans la première phrase ;

« 2^{de} Mollesse et conciliation ; c'est le moment où il verse l'huile sur les rouages ;

« 3^{de} Aballement et mulisme ; c'est la période où il écoute le mieux, et c'est celle qu'attendent les délégations très au courant, bien tuyautées, et qui, dans la fréquence exagérée de leurs visites, ont eu tout le loisir d'étudier la tactique.

« Elles laissent parler, écoutent, puis les objections, timides d'abord, s'enhardissent, deviennent pressantes, et le fort ténor de la troupe entre enfin en scène quand M. le Sous-Secrétaire d'Etat a, selon l'expression pittoresque d'un de ces ténors, « vidé son sac » ! L'orateur parle haut, ferme, donne de la voix, force le geste, passe facilement et impunément les limites de la bienséance, et finalement en impose par l'énergie et la violence. Il est rare que M. le Sous-Secrétaire d'Etat n'arrive pas à composition, sinon à récipiscence, à cet instant de la conversation.

« Les délégations des A. G. connaissent la manière et en jouent à merveille. »

Elles font très bien, puisqu'on ne peut rien tirer de bon de M. Bérard. Mais on avouera qu'on n'est pas plus rosse envers un homme qui se prête, de si bonne grâce, à toutes les fantaisies de M. Bizet et sert convenablement les intérêts des prébendiers et des arrivistes.

Sans-Gêne administratif

L'Administration n'avait pas encore inventé cette nouvelle chinoiserie de vouloir tout à coup, et sans en donner le moindre avis aux abonnés, changer la couleur de la carte d'abonnement et de ce fait, intimé aux receveurs dans les bureaux de poste de refuser à partir du 24 février 1906 la communication de cabine à toute personne ne présentant pas la nouvelle carte chamois.

Ainsi des abonnés qui depuis plusieurs années s'étaient toujours servis de leur ancienne carte de cabine, se sont trouvés de ce fait privés de toute possibilité de communication gratuite.

C'est peut-être encore un truc de l'Administration pour avoir des communications payantes !...

LA QUESTION DES TÉLÉPHONES en France

Nous extrayons de l'*Electrical Review* de New-York (28 septembre 1905) l'article suivant qui intéressera certainement nos lecteurs. On verra que les Américains sont fort au courant de notre crise téléphonique.

La situation téléphonique en France est arrivée à l'état aigu. Actuellement, le département des téléphones n'est pas capable de satisfaire les demandes des abonnés, et une grande partie du matériel est hors d'usage. Il résulte de cet état de choses, que le système téléphonique subit une dépression et que les nombreuses plaintes des abonnés se font entendre de façon vigoureuse. Ceux-ci se rendent très bien compte qu'en échange d'un taux excessif ils ne reçoivent qu'un service très peu satisfaisant.

Non seulement il n'y a pas assez de lignes téléphoniques entre Paris et les grands centres, mais il est même difficile à un abonné d'obtenir une communication quelconque avec un autre abonné.

A Paris, vu cet état de choses, les abonnés téléphoniques ont formé une Association ayant pour but d'appuyer leurs demandes et d'exiger leurs droits.

Jusqu'ici le département téléphonique n'a pas eu à sa disposition les moyens nécessaires pour améliorer sa situation, et il semble que ses justes demandes de crédits n'ont pas été présentées au Parlement d'une façon assez vigoureuse. Ce département s'est contenté de faire durer le plus

longtemps possible les petites sommes qui lui furent allouées, le service allant en conséquence de mal en pis.

A l'heure actuelle, en France, les abonnés exigent que le département des téléphones mette clairement sous les yeux du Parlement la situation téléphonique et demande qu'il lui soit alloué une somme suffisante pour renouveler entièrement le système. Il est certain que cette somme sera importante, car non seulement les services doivent s'étendre pour répondre aux besoins toujours croissants des correspondants, mais une grande partie du matériel est aussi à renouveler.

La situation téléphonique ici est peut-être le type de ce qu'un service public de cette sorte devient quand c'est l'Etat qui est fournisseur. Les difficultés pour obtenir les sommes nécessaires à l'entretien du service dans les meilleures conditions possibles ne sont pas petites, et quand à ces difficultés il faut ajouter celles qu'on éprouve à faire comprendre à une assemblée composée de membres très divers, et dont chaque unité a d'autres fers au feu, que le matériel actuel n'est pas satisfaisant et qu'il faut le renouveler, la difficulté devient presque insurmontable.

Pour les petits crédits, les législatures sont souvent disposées à l'insouciance, puis elles essaient de sauver la situation en refusant les demandes de gros crédits quand ceux-ci seraient les plus nécessaires.

Et les services publics fournis par l'Etat sont notoirement mauvais. Nous aurions besoin de mieux connaître les services téléphoniques des autres pays, car cela revient en général, moins cher de s'instruire de l'expérience des autres que de la sienne. Mais nous sommes beaucoup qui ne voulons croire qu'un fer est chaud que quand nous nous sommes brûlés.

Meâ Culpâ !

**La question du personnel.
Le rapport d'un ingénieur.— L'administration
se condamne elle-même.**

Le *Professionnel* publie un curieux extrait de rapport, qu'il est intéressant de reproduire. Ce rapport émane d'un inspecteur général à la sous-commission de l'outillage téléphonique. On verra que les critiques sont les mêmes que celles formulées ici par M. Ernest Archdeacon.

...Jamais les Américains n'ont cru que l'on pût tout demander à l'appareil et se désintéresser, ou à peu près, du personnel appelé à le desservir : ils ont toujours considéré, au contraire, qu'en téléphonie comme ailleurs, à mesure que l'instrument se com-

plique, se perfectionne, devient plus délicat et plus précis, il faut, pour en tirer bon parti, une main-d'œuvre plus exercée, plus experte, plus en haleine.

Et ils ont mis tous leurs soins au choix, à l'instruction, à l'emploi le plus avantageux de leurs téléphonistes.

Ils ont procédé d'abord par voie d'apprentissage pratique, gradué ; puis ils ont constitué de véritables cours d'instruction professionnelle, où le métier s'apprend sans que les débutantes aient à faire école aux dépens du public. Ils ont estimé aussi que, dans un service où constamment l'esprit et les sens doivent être en éveil, où l'extrême célérité des mouvements est la condition indispensable, et où l'on procède par saccades, par succession ininterrompue d'actes indépendants les uns des autres et bien plus fatigants mille fois qu'un effort de durée suivant sans hâte son développement, il fallait compter avec la lassitude et l'énervement : ils ont compris qu'à la fin d'une longue séance sans repos ni répit, l'opératrice ne pourrait être aussi alerte et fournir un aussi bon service qu'au début, quelle que fût son énergie.

Ils ont organisé ce système de salles de repos qui est si ingénieux aussi bien pour le bien-être du personnel que pour l'avantage du service. Or, de tout cela, nous n'avons jusqu'ici rien fait, et je n'hésite pas à dire que nos téléphonistes sont mal recrutées, mal instruites, mal utilisées, mal dirigées.

Prendre, comme on le fait à Paris au lendemain de sa nomination, une dame employée sortie victorieuse des épreuves — et quelles singulières épreuves ! — du concours, tout à fait étrangères au métier, ou bien aide ayant fait du service dans quelque petit bureau ; et après lui avoir fait apprendre par cœur quelques règlements, lui avoir fait copier quelques écritures, la mettre à la besogne sur un tableau d'abonnés, n'est-ce pas courir au-devant des incidents ? Difficultés sur le moment, avec les abonnés dont cette opératrice novice aura maladroitement établi les communications ; difficultés de l'avenir, parce que les mauvaises habitudes de travail contractées dans ce début, à l'exemple des voisines, s'enracineront, se perpétueront, se transmettront. On aura beau y apporter tous les tempéraments, toutes les réserves, choisir pour ces exercices — si on le peut — des heures d'accalmie, les périodes de morte-saison, il n'en reste pas moins que le système est mauvais.

Syndiquons-nous

Une idée vieille de douze ans. — De la théorie à la pratique.

Nous payons 400 francs par an pour jouir du téléphone. Nous payons cette somme relativement exorbitante pour pouvoir avoir avec tel ou tel commerçant de Paris, une communication instantanée.

Si nous ne voulions qu'une communication semi-rapide, nous prendrions la voie télégraphique ; s'il nous suffisait d'une communication lente, nous avons la poste. Nous avons choisi, — avec nos 400 francs — le téléphone, parce qu'on nous a garanti

l'instantanéité de ladite communication. Si nous ne l'avons pas, c'est que la partie adverse — l'Administration des téléphones — a failli à son contrat.

Les tribunaux peuvent donc être saisis de l'affaire.

Saisissons-les.

Seulement, mettons tous les atouts dans notre jeu.

De même qu'une plainte isolée fait long feu, de même une action judiciaire intentée par un seul individu est onéreuse et a chance de ne pas aboutir.

Donc, pour avoir gain de cause, réunissons-nous.

Syndiquons-nous.

Voilà le grand mot lâché.

Comprend-on ce que pourrait, ce qu'oserait, ce qu'obtiendrait un *Syndicat des Abonnés au Téléphone* ?

On pourrait croire que les lignes qui précèdent datent d'hier, et qu'elles ont été écrites à la veille de la constitution de notre Association. Elles sont vieilles de douze ans : nous les extrayons d'un numéro de *Allô, Mademoiselle !* du 9 novembre 1893.

On voit que depuis longtemps les abonnés songaient à se grouper pour engager la lutte contre l'administration. Mais il a fallu plus de dix ans pour que, grâce à une initiative individuelle, on passât de la théorie à la pratique.

Le téléphone en Amérique

**Encore un mensonge de notre Administration.
Une enquête d'une association de commerçants
à New-York. — La question des tarifs.
Pronostics du temps.**

Le tarif de 400 francs par an, que paient les abonnés parisiens, est manifestement exorbitant. Nulle part, dans les capitales d'Europe, il n'est aussi élevé. En Suède, à Stockholm, le prix de l'abonnement annuel n'est que d'une trentaine de francs !

Même à New-York, où le tarif est généralement considéré comme élevé, les abonnés sont mieux partagés qu'à Paris, quoique notre Administration n'ait pas résisté à dire récemment le contraire dans une communication mensongère faite à quelques journaux. En payant trois cents francs par an, sans faux-frais supplémentaires, on a droit à six cents communications dans l'année. C'est déjà une fort jolie moyenne.

A Paris, l'abonné doit payer en plus son poste téléphonique et la pose de son installation, sans compter les « carottes » et vexations administratives auxquelles il est soumis.

L'Association des commerçants de New-York a justement chargé, ces temps derniers, une commission, choisie parmi ses membres, d'examiner la question du tarif téléphonique dans cette ville.

Le rapport de cette commission, qui vient de paraître, est un document des plus importants, parce qu'il est l'œuvre d'une association indépendante, et qu'il n'envisage le téléphone qu'au point de vue industriel et commercial, et au point de vue des services qu'il peut rendre au public.

Un travail analogue fait ici avec honnêteté mettrait Paris en piteuse posture en face de New-York.

Les téléphones new-yorkais sont aux mains d'une compagnie privée, qui a transformé trois fois en seize ans le réseau téléphonique pour le mettre en harmonie avec les progrès de la science, et en a fait un instrument de premier ordre. Le monopole de l'Etat n'aurait jamais donné un tel résultat.

Le réseau téléphonique de New-York a réalisé, durant la période de 1889 à 1903, un bénéfice net moyen de 10,89 %, et, pour la période de 1889 à 1904, un bénéfice net de 11,12 %; pour la seule année de 1904, ce bénéfice s'est élevé à 14,64 %. L'entreprise s'est déjà montrée disposée à abaisser ses différents tarifs de manière à réduire à 10 % ses bénéfices nets. D'après les tarifs actuellement appliqués, une ligne commerciale, dans le quartier de Manhattan, coûte à l'abonné : avec 600 conversations, 300 fr. par an (autrefois 375 fr.); avec 1.200 conversations, 437 fr. 72 (autrefois 562 fr. 50); avec 1.800 conversations, 562 fr. 50 (autrefois 712 fr. 50). Quant aux tarifs pour les lignes qui desservent les immeubles bourgeoisement habités, ils ont été également l'objet de réductions correspondantes et, relativement, plus importantes encore.

Les tarifs sont organisés d'une façon assez curieuse. Au lieu d'un tarif uniforme pour la ville, il y a un tarif par quartier dont le chiffre varie suivant les conditions locales (quartier commerçant, bourgeois, ouvrier, etc.). Le prix de l'abonnement ne donne droit qu'aux communications dans l'intérieur d'un quartier: pour communiquer avec les autres, l'abonné doit payer un supplément. Un tel fractionnement serait évidemment inapplicable pour Paris.

La commission new-yorkaise, après avoir relevé la défectuosité que je viens de signaler, a conclu que les tarifs unitaires et forfaitaires ne peuvent être avantageux que dans les petites localités, où les conditions sont à peu près identiques pour tous les abonnés, tandis que les tarifs à conversations taxées s'appliquent mieux aux grandes villes.

C'est juste le contraire qui existe en France. Aussi le développement du téléphone aux Etats-

Unis est-il prodigieux. New-York compte 136.000 abonnés — trois fois plus qu'à Paris. Pour le quartier de Manhattan (cité) seulement, la compagnie locale Bell estime qu'il y aura une augmentation de 75.000 appareils téléphoniques. Dans de nombreuses villes du Far-West, 10 % des habitants ont le téléphone.

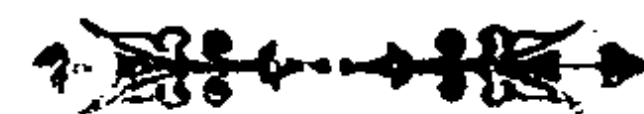
Pour les communications à longue distance, la moyenne journalière des communications payantes, qui est de 300.999, est huit fois plus forte que la moyenne d'il y a onze ans. La longueur des lignes a passé de 215.687 milles en 1896 à 1.121.228 en 1905.

Il est vrai que l'Amérique n'a pas le bonheur de posséder M. Bérard et son état-major de ronds-de-cuir !

*
* *

L'inauguration en Amérique des réseaux téléphoniques ruraux a permis de réaliser un nouveau progrès, et la section du Bureau météorologique des Etats-Unis, dans le Iowa, fournit maintenant les pronostics du temps à près de 22.000 fermiers. Les demandes de participation à ce service de communications de la part des compagnies de téléphones et des fermiers sont si nombreuses que le Bureau n'est pas encore suffisamment préparé pour leur donner suite. La station du bureau météorologique dans le Iowa possède les adresses de 643 compagnies de téléphones, et à ce nombre il est venu s'ajouter, récemment, plus de 500 autres réseaux indépendants créés presque uniquement pour le service des populations rurales. A Chicago, le Bureau des télégraphes transmet chaque matin les pronostics du temps à un grand nombre de villes auxquelles sont reliées une ou plusieurs lignes téléphoniques rurales. Dès qu'ils ont reçu les télégrammes ou copies de pronostics, les chefs des bureaux centraux téléphoniques de ces villes appellent à une heure convenue tous les postes de toutes les lignes et communiquent les pronostics à tous les abonnés en même temps.

Grâce à ce service, les fermiers sont toujours avertis de l'approche des orages, des frimas et des tempêtes de neige, et peuvent prendre en temps utile les arrangements nécessaires pour se prémunir à temps contre les effets pernicieux de ces phénomènes ; on a réussi de la sorte à sauver bien des récoltes. La distribution des pronostics du temps par le téléphone, la poste et les facteurs ruraux est aujourd'hui en usage dans presque tous les Etats de l'Union.



Tribune des abonnés

Paris, le 13 février 1906.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs jours j'avais beaucoup de peine à obtenir des communications. De temps en temps, la téléphoniste me répondait que mon signal ne fonctionnait pas. Aujourd'hui, ne pouvant obtenir aucune communication depuis 1 h. 30 de l'après-midi, j'ai envoyé rue de Grenelle 103 (p. 10 de l'Annuaire), un employé porteur d'une lettre de réclamation. Là, on lui a répondu, avec la morgue qui caractérise l'Administration française, que le bureau de réclamation n'était pas 103, rue de Grenelle, mais 20, rue Las-Cases.

Je crois donc intéressant de porter ce fait à la connaissance de mes co-abonnés de misère.

Rue Las-Cases, un monsieur, toujours imbu des principes d'éducation administrative, a répondu à mon commis que si je ne pouvais pas téléphoner, je n'avais qu'à écrire. Sur l'insistance de mon employé (parfaitement bien élevé), le monsieur l'a congédié par la phrase sacro-sainte de l'autorité sans réplique : « Tâchez d'être poli !! »

En même temps, on me téléphonait du bureau, et, comme par hasard, on constatait que mon signal ne marchait pas. Il paraît qu'il est réparé..... pour le moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma parfaite considération.

G. BALLEYGUIER.

*
* *

Paris, le 24 janvier 1906.

Monsieur le Président,

Je viens vous demander, comme membre de l'Association des Abonnés au Téléphone, titulaire d'un abonnement à Paris (n° 107.60), et d'un autre en province (Amboise, n° 43), de porter au nombre des réformes pour lesquelles vous combattez si courageusement, l'augmentation du nombre des départements avec lesquels il est possible de communiquer d'un poste de province.

D'Amboise, je ne puis, paraît-il, communiquer qu'avec huit ou dix départements. J'ai voulu communiquer avec une commune de l'Oise; on m'a offert la seule ville de Beauvais, où je n'avais que faire.

De plus, les abonnés de la commune ont, à l'origine, fait les frais de premier établissement de leur ligne avec Tours. Il semble qu'ils devraient en avoir le profit.

L'Administration a trouvé bon de greffer sur cette ligne celle de Blois à Tours. De la sorte, non seulement un autre groupe profite des avances faites, mais encore les abonnés d'Amboise se voient constamment refuser la ligne « pas libre » ou reçoivent un numéro de longue attente parce que leur ligne

est encombrée par les conversations de Blois pour Tours et réciproquement. Ce sont là des moyens qui seraient sévèrement qualifiés chez un particulier.

Une pétition a été signée par les abonnés d'Amboise, pour demander de remédier à cet état de choses. Je ne sais pas qu'il ait rien été fait.

Persuadé que l'Association fera de son mieux pour obtenir des améliorations qui seraient un avantage pour tous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Nous ne pouvons que nous associer aux justes remarques de notre adhérent. La situation de nos réseaux interurbains est honteuse, et nous réclamons énergiquement, depuis notre fondation, la création de nouvelles lignes pour faciliter les communications.

*
* *

Paris.

Monsieur le marquis de Montebello,

Certains abonnés se plaignent que le téléphone leur coûte à Paris 400 fr. par an. Ils devraient être satisfaits, car personnellement, comme industriel, j'estime que le téléphone me coûte :

Abonnement	fr. 400
Plus, sur environ dix communications que je demande par jour, soit par an....	3650
Je défalque les dimanches : 52 x 10.	520
Reste	3130

Admettons que sur ces 3130 communications, j'en obtienne 1130 (et je crois que je suis généreux), comme je devrais régulièrement les obtenir, il en reste encore 2000 pour lesquelles j'attends en moyenne 10 minutes, soit 333 h.

Défalquons encore de 333 heures, 130 heures pour la différence entre la régularité et l'irrégularité de ces communications, soit 133 h.

Reste.....	200 h.
de perdues pour moi ou mes employés à 1 fr. l'heure	fr. 200

Total..... fr. 600

D'où je conclus que le téléphone me coûte au grand minimum 600 francs par an.

Vive le téléphone !!!

Je profite de la présente pour vous informer que

le jour où vous aurez 1000 adhésions pour la grève des abonnés, je m'inscris d'office.

Veuillez agréer, etc.

★
★ ★

Paris.

Monsieur de Montebello,

Je vous adresse en cette enveloppe la lettre par laquelle je dénonce à l'Administration des Postes et Télégraphes les contrats qui nous lient. J'ai l'espoir que mon exemple sera suivi par d'autres, et que, grâce à des manifestations de ce genre, exemptes de platonisme, les appareils téléphoniques cesseront d'être de simples objets décoratifs (ô combien laids !). Je resterai néanmoins membre de l'Association que vous présidez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. MAUGUIN.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones,

Etant donné qu'il n'est plus possible pour moi, comme pour tant d'autres, d'obtenir une seule communication téléphonique, étant donné que les plus justes réclamations aboutissent invariablement à cette formule..... administrative, dont chacun a pu apprécier toute l'ironie : « Cette assurance que l'on fera le nécessaire », en présence de l'inertie voulue de votre administration toute entière, je me vois contraint, n'ayant aucun goût à jouer les rôles de dupes, de dénoncer les contrats n° 19969 du 3 décembre 1895 et les avenants n° 44202, 23058, 5919, et je vous prie de faire enlever chez moi, 5, rue de Prony, une installation qui ne me rend plus aucun service.

Une administration plus sérieuse permettra dans des temps prochains, sans doute, d'user honnêtement d'un mode de communication dont pour ma part j'ai le plus grand besoin pour mes affaires.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

P. MAUGUIN.

P.-S. — Pour cette même raison, impossibilité absolue d'obtenir du bureau de Wagram une seule communication, l'abonnement que j'avais souscrit pour ma mère, 32, rue Guyot (n° 528.40) a été dénoncé il y a trois mois.

★
★ ★

Bordeaux.

Monsieur,

Il semble que l'Administration ait pour principe de ne jamais reconnaître ses torts.

Exemple :

Un de mes amis, M. Maurice Jacmart, 4, rue Lechapelier, à Bordeaux, se plaint à M. le président de la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie, d'avoir été malicieusement interrompu par l'employé de service le 31 juillet dernier, à 9 heures 1/2 du soir, dans la communication téléphonique qu'il avait à ce moment avec moi ; j'écris de mon côté pour certifier le fait qui était constant, indéniable.

L'Administration m'a répondu le 22 août par une lettre que je tiens à votre disposition et dans laquelle je relève la phrase suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer après enquête (!) et au nom de M. le sous-secrétaire d'Etat que l'agent du service de nuit qui a établi le 31 juillet vers 9 h. 1/2 du soir votre communication avec le n° 11.75 a déclaré ne pas s'être porté sur la ligne au cours de la conversation.

« Les fréquentes interruptions que vous avez constatées n'auraient donc pas été occasionnées par sa présence sur le circuit. »

Que dites-vous de cette perle sortie des écailles administratives ?

Il y a un plaignant qui est déjà témoin par lui-même, mais il y a aussi un témoin qui confirme le fait allégué. L'Administration fait une enquête (!) auprès de l'inculpé et sur les dénégations de celui-ci, déclare qu'il y a doute.

Combien Gallay serait heureux d'avoir affaire avec l'Administration !

On traite le public comme un gamin à qui le père craint de donner raison, même quand il n'a pas tort.

C'est déjà critiquable à mon avis lorsqu'il s'agit de l'éducation d'un enfant, on lui doit toujours la vérité, mais c'est manifestement blâmable lorsqu'il s'agit de l'Administration qui exerce, non pas l'autorité, mais un mandat.

Autre exemple :

Lorsque j'habitais le n° 11 de la rue Boudet, à Bordeaux, j'avais fait installer le téléphone dans mon domicile, en payant bien entendu la somme de cent francs pour l'établissement de la ligne. Désireux de transporter mon poste téléphonique 28, cours du Pavé des Chartrons, qui est mon domicile actuel, j'ai demandé le prolongement de ma ligne, car ma nouvelle demeure le rendait possible matériellement ; il ne l'était pas administrativement, on me l'a bien fait voir. J'ai dû payer une nouvelle somme de 179 francs pour l'établissement d'un nouveau circuit et le précédent que j'avais pourtant payé, a fait retour à l'Administration sans indemnité à mon profit.

Je crois savoir que mon circuit de la rue Boudet est maintenant utilisé pour un récent abonné dont le domicile est voisin et à qui naturellement on a fait payer une nouvelle somme de cent francs, augmentée des frais du circuit nécessaire pour le relier à mon ancien fil.

En un mot, quand on change de domicile, on est exproprié sans indemnité et l'Administration vend et revend plusieurs fois le même circuit sans même faire profiter le nouvel abonné des frais payés par l'ancien, ce qui serait d'ailleurs honnête, mais injuste.

L'Administration prétend qu'un abonné, simple particulier, ne peut pas être propriétaire d'un fil qui passe au-dessus des voies publiques !

Je demande que l'Administration rembourse au premier abonné d'un circuit le montant de la somme qu'elle fait payer pour frais d'établissement au second abonné qui utilise ce même circuit.

L'honnêteté l'exige en l'état actuel.

Et ce que je demande aussi, c'est que l'abonné soit réellement propriétaire de son fil afin qu'il puisse le revendre s'il le juge à propos et en tout cas, ne se voit pas obligé de payer une seconde fois son circuit, lorsque s'étant désabonné, pour donner une leçon à son mandataire, l'Administration, il veut se réabonner, quand la leçon a porté ses fruits.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

G. FORSANS,

*Membre de l'Association des Abonnés
au Téléphone.*

★
★ ★

Monsieur le Sous-Secrétaire des Postes,
Télégraphes et Téléphones,

Voici encore mon service complètement désorganisé. On ne peut me donner aucune communication quand j'en demande une (une fois tous les 2 jours en moyenne) et quand un heureux abonné a pu avoir la communication avec ma maison, nous ne pouvons nous entendre et la téléphoniste nous demande — ce que nous entendons fort bien — si nous avons fini.

C'est plus qu'un service défectueux. C'est une véritable exploitation des contribuables qui rougissent d'être Français lorsqu'ils sont dans mon cas.

Il y a plus de 2 mois que j'ai demandé à ce que l'on vienne vérifier mes piles. Croyez-vous que l'on soit venu ? C'est navrant.

Agréer, Monsieur, le Sous-Secrétaire d'Etat, mes bien tristes salutations.

J. DELAGE.

★
★ ★

Monsieur le président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,

A côté des réclamations que provoque le service des téléphones, il faut mettre en opposition, la promptitude avec laquelle l'abonné, toujours de plus en plus mal servi, reçoit l'avis trimestriel pour le paiement de l'abonnement.

Cette fois encore, ayant reçu cet avis au moins trois semaines ou un mois avant l'échéance du 1^{er} octobre, mon employé l'avait mis de côté avec les factures à payer ce mois-ci. Mais l'Administration veillait, et le 3 octobre au matin (le 1^{er} étant un dimanche) je recevais un pli sur papier rouge Recommandé ! que j'ai d'ailleurs refusé. Sans doute, que dans le style des contributions et perceptions, il contenait une mise en demeure rédigée malhonnêtement.

Mais tout cela passerait, si l'on pouvait avoir les communications, sans perdre une demi-heure à chaque demande en moyenne, heureux encore quand on peut obtenir un correspondant une fois par jour. Je paierais bien tout d'avance pour être mieux servi.

Agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

★
★ ★

Monsieur le Directeur des Postes, Télégraphes
et Téléphones, à Paris.

Comme mon téléphone ne me sert à rien du tout, qu'il m'est impossible d'obtenir de communication, j'ai l'honneur de vous informer que je cesse mon abonnement.

Ma réclamation ne fera sans doute que s'ajouter à tant d'autres, elle n'aura pas le don de vous étonner, mais vraiment c'est inouï, qu'on prenne notre argent avec tant d'empressement, et qu'on ne nous donne rien en échange.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

AZEAU,

41, rue Caulincourt.



REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon, (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Bronzes d'art

Pinèdo, 40, boulevard du Temple — 10 %.

Cafés, thés, chocolat

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.
Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Electricité médicale

Docteurs Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

Enfileuses de perles fines

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande ; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincet (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location de voitures

L. Avilable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

H. Lhuguenot, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. — 15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhattan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, Ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Bessan, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 %.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

THÉÂTRES

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

Fêtes de Pâques

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 avril seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 26 avril 1906.

Semaine Sainte à Rome

Train spécial à prix réduits, de PARIS à ROME

Prix du voyage, aller et retour : 103 fr. en 2^e cl.; 67 fr. en 3^e classe.

Aller : Départ de Paris le 9 avril, à 2 h. 40 soir. — Arrivée à Rome le 11 avril, à 6 h. 40 matin.

Retour : Au gré des voyageurs dans un délai de trois semaines, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril au départ de Rome, et 1^{er} mai au départ de Modane, par tous les trains ordinaires comportant des voitures de la classe du billet, à l'exception toutefois des trains express 10, 24 et 20, partant respectivement de Rome à 8 h., 20 h. 40 et 21 h. 10, et du train 10 partant de Turin à 23 h. 35 (heure italienne).

Pour plus amples renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

**Livrets de voyages internationaux
à itinéraires facultatifs aux Echelles du Levant
et sur les chemins de fer européens.**

On peut se procurer, dans les bureaux de la Compagnie des Messageries maritimes, à Paris, 14, boulevard de la Madeleine, des livrets de voyages circulaires ou d'aller et retour à itinéraires facultatifs comportant, soit exclusivement des parcours maritimes sur les lignes de la mer Méditerranée et de la mer Noire desservies par ses paquebots, soit, simultanément avec ces parcours, un trajet à effectuer sur les réseaux de la plupart des chemins de fer européens.

**Régates internationales de Nice et Cannes.
VACANCES DE PAQUES**

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 23 mars au 18 avril 1906.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée, une ou deux fois, de 10 jours, moyennant 10 % du prix du billet. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice, via Dijon, Lyon, Marseille : 1^{re} classe, 182 fr. 60; 2^e classe, 131 fr. 50.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

**Excursions aux stations thermales et hivernales
des Pyrénées et du golfe de Gascogne,
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V., n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 % en 1^{re} classe, et de 20 % en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Publications éditées par la Compagnie d'Orléans
et mises en vente dans ses principales gares
et bureaux succursales.**

Le Livret-Guide illustré (notices, tarifs, horaires), 0 fr. 30 (franco, 0 fr. 65).

Albums de Photographies.

Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco, 1 fr. 25). — Touraine, Bretagne, Auvergne, 0 fr. 20 (franco, 0 fr. 30). — Cartes postales illustrées : La Touraine et ses châteaux, 2 séries de 6 cartes chacune : la série, 0 fr. 30 (franco, 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco, 0 fr. 20).

Le Cantal. — Le Berry (au pays de George Sand). — De la Loire aux Pyrénées. — La Bretagne. — L'Aude. — La Touraine. — Les Gorges du Tarn. — Poitou, Angoumois. — Excursions en France. — Rouergue et Albigeois.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco, 0 fr. 15).

De Paris à Tours. — De Tours à Nantes. — De Nantes à Landerneau et embranchements. — D'Orléans à Limoges. — De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à La Bourboule et au Mont-Dore. — De Saint-Denis par Martel à Arvant, ligne du Cantal. — De Tours à Angoulême. — D'Angoulême à Bordeaux. — De Tours à Vierzon. — De Tours à Montluçon. — De Limoges à Agen. — De Limoges à Montauban. — D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans sont également mises en vente. S'adresser à l'Administration centrale, bureau de la Publicité, 1, place Vathubert, Paris.

La Compagnie d'Orléans a organisé un service d'enlèvement à domicile et de transport à la gare du quai d'Orsay, des bagages et des colis à main des voyageurs domiciliés dans un rayon de 500 mètres autour de sa gare du quai d'Orsay et de ses bureaux situés, rue de Londres, 8, rue Saint-Florentin, 8, et rue du Bouloi, 21.

Le tarif est des plus minimes.

L'ordre d'enlèvement peut être fait par téléphone ; en procédant à cet enlèvement des bagages, il est remis un reçu, une fiche et un numéro, qui permettent aux voyageurs de retirer au bureau des billets spéciaux de la gare du quai d'Orsay, une enveloppe contenant leur billet de place, le bulletin des gros bagages enregistrés pour la destination indiquée et le bulletin de consigne pour les petits colis.

Cette amélioration qui supprime les ennuis du départ hâtif avec ses bagages, de la recherche souvent difficile d'une voiture, des attentes aux guichets pour prendre les billets et faire enregistrer les bagages et permet aux voyageurs de se rendre à la gare tranquillement et les mains libres, sera certainement très appréciée du public.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

**Voyages circulaires à itinéraires facultatifs
sur le réseau P.-L.-M.**

La Compagnie délivre toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille pour effectuer, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes, qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.000 kilomètres ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil. ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Elle peut être prolongée dix fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La C^{ie} P.-L.-M. vient de publier un Album artistique visant la Côte d'Azur, la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Cet album qui renferme, avec 10 cartes postales illustrées facilement détachables, des vues en simili-gravure, est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste, et adressée au Service central de l'exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

A partir du 15 février, la Compagnie appliquera les *appareils garde-place* aux voitures de 1^{re} et de 2^e classes, circulant entre Paris-Modane et vice-versa, dans les trains suivants :

Train 523, partant de Paris à 10 h. 30 du soir.

Train 604, partant de Modane à 2 h. 43 du matin.

L'emploi de ces appareils assure aux voyageurs la possession indiscutée de la place qu'ils ont choisie dans le train.

Les voyageurs pourront également faire retenir leurs places à l'avance au départ de la gare de Paris moyennant le paiement d'une taxe de 1 fr. par place.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

TÉLÉPHONE 428-67.

GEORGES DEGUELDRE

TÉLÉPHONE 428-67.

CHARLEROI

Galetterie extra, les 1.000 kil.	67
Gailetin " " " "	68
Galetterie, 1 ^{re} qualité . . .	65
Gailetin " " " "	66
Anthracite anglais extra, pour Salamandre.	70
— belge, 1 ^{re} qualité . . .	63
Charbon Charleroi, extra, pour calorifères.	60
1 ^{re} et 2 ^e qualités . . .	56
CHARBONS pour CALORIFÈRES à basse pression	
Gailetin anthracite anglais . . .	65
— — belge . . .	58
PRIX SPÉCIAUX pour commandes importantes.	

Bureaux : 29, rue Bouchardon (10^e)

Chantiers à Aubervilliers

Reliés aux voies ferrées et navigables.

Anthracite Anglais

DU PAYS DE GALLES

Spécialement recommandé.

Un escompte de 3 0/0 sera réservé aux adhérents de "l'Association des Abonnés au Téléphone" pour tous achats au-dessus de 50 fr.

EXPÉDITIONS PAR WAGONS DIRECTEMENT DES MINES

Bois, Cokes, etc.

Boulets, gros ou petits, les 1000 k.	53
Briquettes à trous, le mille.	56
Bois de Bourgogne, as., 2 traits.	49
— — — 3 —	51
Margotins, le cent.	8
Ligots résinés, le cent.	7
Cokes de Gaz, Compagnie Parisienne	
N° 0, l'hecto.	2 »
N° 1, —	1.95
Gros coke	1.80

TARIF SPÉCIAL POUR IMMEUBLES

P.-S. — Un Représentant est envoyé sur demande.

TÉLÉPHONE

116-06

MONTTEBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS

Le Gérant, NOËL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.